



Distr.: GÉNÉRALE

GC.9/10
22 octobre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Neuvième session

Vienne, 3-7 décembre 2001

Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONU

Rapport du Directeur général

Le présent document contient des informations sur la situation financière de l'ONU, y compris les arriérés de contributions et les montants à reverser, au 30 septembre 2001, ainsi que sur les principaux faits nouveaux d'ordre financier qui ont touché l'Organisation au cours de l'exercice biennal.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Paragraphes	Page
I. APERÇU GÉNÉRAL	1-2	2
II. BUDGETS ORDINAIRE ET OPÉRATIONNEL	3	2
III. CONTRIBUTIONS	4-6	3
IV. DROITS DE VOTE	7-8	4
V. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LE VERSEMENT DANS LES DÉLAIS DES QUOTES-PARTS.	9-13	4
VI. SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS OUVERTS ET RECETTES PROVENANT DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES	14-19	5
VII. MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SYSTÈME FINANCIER	20-21	6
VIII. MESURES À PRENDRE PAR LA CONFÉRENCE	22	6
Annexes		
I. Exécution du budget ordinaire de l'exercice 2000-2001.		7
II. Contributions impayées		9

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

I. APERÇU GÉNÉRAL

1. La situation financière au 30 septembre 2001 peut, dans ses grandes lignes, se résumer comme suit:

a) Le taux global d'exécution du budget ordinaire s'élevant à 78 % est semblable au taux pour les exercices biennaux précédents (annexe I). Il devrait passer à 91 % d'ici à la fin de l'exercice biennal;

b) Le budget opérationnel a enregistré un excédent de 2,1 millions de dollars, dont des économies de 400 000 dollars réalisées sur les engagements de dépenses de l'exercice biennal précédent grâce à diverses mesures de réduction des coûts et autres prises par le Directeur général. La réserve a ainsi été portée de 1,6 million de dollars le 1^{er} janvier 2000 à 3,7 millions de dollars le 30 septembre 2001. Elle devrait atteindre approximativement 2,5 à 2,7 millions de dollars d'ici à la fin de l'exercice;

c) Le montant des ressources de trésorerie au titre du budget ordinaire (y compris le Fonds de roulement et les soldes inutilisés des crédits ouverts) était de 16,1 millions de dollars contre une encaisse de 19,4 et 17,2 millions de dollars au 30 septembre 2000 et 1999 respectivement. Le montant actuel de ces ressources est plus faible, en partie parce que deux gros contributeurs n'avaient pas versé leurs quotes-parts en totalité;

d) Le taux de recouvrement des contributions pour 2001, qui a été de 62,2 %, était inférieur aux taux de 77,4 et 69,5 % enregistrés pour 2000 et 1999 respectivement. Comme mentionné à l'alinéa c) ci-dessus, le taux pour 2001 a baissé en raison des versements partiels effectués par deux gros contributeurs. Si les contributions de ces derniers avaient été reçues dans leur intégralité, le taux de recouvrement aurait été de 87,9 %;

e) Le taux de recouvrement des arriérés de contributions des années antérieures, par rapport aux contributions de l'année en cours, était de 16,5 %; il était de 11,4 et 10,3 % au 30 septembre 2000 et 1999 respectivement, par rapport aux contributions de ces années;

f) Le montant des contributions impayées atteignait 117,8 millions de dollars (dont 61,7 millions dus par les États-Unis d'Amérique), contre 110,4 et 114,5 millions de dollars au 30 septembre 2000 et 1999 respectivement (montants recalculés au taux de change de septembre 2001);

g) Le Fonds de roulement s'élève à 6 610 000 dollars, mais au 30 septembre 2001, un montant de 4 171 dollars n'avait pas encore été versé. En outre, une contribution de 1 719 dollars restait due par un nouvel État Membre;

h) Depuis la publication du document IDB.22/8, la mise en œuvre des recommandations du groupe de discussion chargé d'étudier les mesures applicables pour obtenir le versement dans les délais des quotes-parts n'a pas fait de progrès significatifs. Seul un plan de versement (Yémen) est en cours d'application. Des plans de versement sont actuellement en cours de négociation avec les pays suivants: Brésil, Nicaragua et Ukraine (IDB.24/Dec.3). Conformément au mécanisme d'incitation, un montant de 488 197 dollars (montant des intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget) sera disponible pour reversement aux États Membres qui remplissent les conditions requises le 1^{er} janvier 2002;

i) Des soldes inutilisés d'un montant 793 748 dollars provenant des exercices biennaux 1992-1993 et 1996-1997 étaient disponibles pour reversement aux États Membres le 1^{er} janvier 2001. Des sommes calculées au prorata des quotes-parts des États Membres concernés pour les exercices biennaux en question ont été déduites de leurs contributions pour 2001;

j) Il a été reçu un montant provisoire de 5 375 693 dollars provenant des soldes inutilisés des crédits ouverts au titre des exercices 1992-1993, 1996-1997 et 1998-1999, ainsi qu'un montant de 315 491 dollars provenant des nouveaux États Membres. À moins que la Conférence n'en décide autrement, ces montants et celui des intérêts à percevoir (488 197 dollars, alinéa h) ci-dessus) – soit au total 6 179 381 dollars – seront disponibles pour reversement aux États Membres le 1^{er} janvier 2002;

k) La mise en place du nouveau système financier suit son cours et les principales fonctions du système seront opérationnelles avant l'introduction de l'euro.

2. Des informations, à jour au 30 novembre 2001, seront données dans un document de séance sur l'état actuel des contributions et l'exercice du droit de vote.

II. BUDGETS ORDINAIRE ET OPÉRATIONNEL

3. La situation concernant l'exécution des budgets ordinaire et opérationnel au 30 septembre 2001 est la suivante:

a) La situation concernant l'exécution du budget ordinaire pour la période allant du 1^{er} janvier

2000 au 30 septembre 2001 est exposée à l'annexe I (tableaux 1 et 2), par grand programme et par principal objet de dépense. Le taux global d'exécution de 78 % concernant les dépenses budgétaires brutes est semblable au taux pour l'exercice biennal précédent. Il devrait passer à 91 % au cours du dernier trimestre de l'exercice en raison d'une exécution accélérée des programmes, en particulier s'agissant du Programme ordinaire de coopération technique et de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA). D'autres paiements et dépenses budgétaires ayant trait aux services de conférence et aux services communs seront effectués avant la fin de l'année en rapport avec la session de la Conférence générale. Le net relèvement du coefficient d'ajustement porté à 9,73 % pour les traitements des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs à compter du 1^{er} juillet 2001 pourra être absorbé cette année au moyen des économies résultant d'un taux de vacance plus élevé que prévu au budget au cours de la première année de l'exercice. Des mesures supplémentaires de réduction des coûts sont envisagées au titre des postes voyages autorisés, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires, acquisition de mobilier et de matériel, et d'autres dépenses liées aux services conjoints et communs, l'idée étant de maintenir la stabilité financière;

b) Afin de renforcer la réserve du budget opérationnel, les dépenses au titre de ce budget ont été contenues grâce au taux de vacance plus élevé que prévu au budget. C'est ainsi que le budget opérationnel a enregistré un excédent de 2,1 millions de dollars. La réserve a ainsi été portée de 1,6 million de dollars le 1^{er} janvier 2000 à 3,7 millions le 30 septembre 2001, comme l'indique le tableau 1. Cependant, le montant à la fin de l'exercice biennal devrait atteindre approximativement 2,5 à 2,7 millions de dollars, en raison d'une augmentation des dépenses attendue au cours du reste de l'exercice.

Tableau 1. Réserve du budget opérationnel
(en millions de dollars des États-Unis)

Réserve du budget opérationnel au 1 ^{er} janvier 2000	1,62
Économies sur les engagements réglés d'exercices antérieurs	0,42
Recettes (1 ^{er} janvier 2000-30 septembre 2001)	<u>16,75</u>
<i>Total partiel</i>	18,79
Dépenses (1 ^{er} janvier 2000-30 septembre 2001)	<u>(15,11)</u>
Réserve du budget opérationnel au 30 septembre 2001	<u>3,68</u>

III. CONTRIBUTIONS

Recouvrement

4. Cinquante-huit États Membres, dont huit font partie des pays les moins avancés, ont versé la totalité de leurs contributions pour 2001, et huit en ont versé une partie. Le recouvrement des contributions pour 2001, compte tenu des trop-perçus et d'autres ajustements, par liste d'États, est indiqué au tableau 2.

Contributions impayées

5. La situation concernant les contributions impayées et l'exercice du droit de vote de chaque État Membre au 30 septembre 2001 ainsi que le montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote est exposée en détail à l'annexe II du présent document. Le tableau 3 contient des informations sur les contributions impayées au 30 septembre 2001 et, recalculées aux fins de comparaison, au 30 septembre 2000 et 1999.

Tableau 2. Recouvrement, janvier-septembre 2001
(en millions de dollars des États-Unis)

Liste d'États*	Année en cours	Années antérieures	Total
A	1,59	1,87	3,46
B	32,20	6,13	38,33
C	1,04	1,48	2,52
D	1,30	0,07	1,37
Autres	--	--	--
<i>Total partiel</i>	36,13	9,55	45,68
États-Unis d'Amérique	<u>0,00</u>	<u>0,03</u>	<u>0,03</u>
Total	<u>36,13</u>	<u>9,58</u>	<u>45,71</u>

* Voir le document IDB.24/23.

Tableau 3. Contributions impayées au 30 septembre
(en millions de dollars des États-Unis)

	2001	2000	1999
Année en cours	22,16	14,04	17,40
Années antérieures	<u>33,97</u>	<u>34,60</u>	<u>35,02</u>
Total partiel	56,13	48,64	52,42
États-Unis d'Amérique	<u>61,68</u>	<u>61,71</u>	<u>62,11</u>
Total	<u>117,81</u>	<u>110,35</u>	<u>114,53</u>

6. La situation concernant le barème des quotes-parts et les contributions impayées, au 30 septembre 2001, par liste d'États, est exposée au tableau 4.

Tableau 4. Barème des quotes-parts et contributions impayées au 30 septembre 2001

Liste d'États*	Barème des quotes-parts (%)	(en millions de dollars É.-U.)		
		Année en cours	Années antérieures	Total
A	7,85	3,01	7,28	10,29
B	82,80	15,81	0,01	15,82
C	6,38	2,67	12,20	14,87
D	2,95	0,42	14,04	14,46
Autres	<u>0,02</u>	<u>0,01</u>	<u>0,42</u>	<u>0,43</u>
Total partiel	<u>100,00</u>	<u>21,92</u>	<u>33,95</u>	<u>55,87</u>
Afrique du Sud	0,41	0,24	--	0,24
Yougoslavie	0,02	--	0,02	0,02
États-Unis d'Amérique	--	--	<u>61,68</u>	<u>61,68</u>
Total	<u>100,43</u>	<u>22,16</u>	<u>95,65</u>	<u>117,81</u>

* Voir le document IDB.24/23.

IV. DROITS DE VOTE

7. Comme indiqué à l'annexe II, au 30 septembre 2001, 57 États Membres ont été suspendus de l'exercice du droit de vote, conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif et à l'alinéa b) de l'article 5.5 du Règlement financier. Le nombre d'États Membres privés du droit de vote au sein des organes directeurs figure au tableau 5, tout comme le nombre correspondant au 30 septembre 2000 et 1999, donné aux fins de comparaison. L'amélioration de la situation concernant l'exercice du droit de vote est notable.

Tableau 5. Suspension de l'exercice du droit de vote au 30 septembre

	Nombre d'États Membres privés du droit de vote		
	2001	2000	1999
Conférence générale	57	60	67
Conseil du développement industriel	1	5	5
Comité des programmes et des budgets	1	3	3

8. Afin de recouvrer leur droit de vote, les États Membres en question doivent verser un montant total minimum de 24 337 728 dollars (annexe II).

V. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE DISCUSSION SUR LE VERSEMENT DANS LES DÉLAIS DES QUOTES-PARTS

9. Des informations détaillées ont été fournies dans le document IDB.22/8, du 14 avril 2000, sur la mise en œuvre des mesures recommandées par le groupe de

discussion à composition non limitée chargé d'étudier les mesures applicables pour obtenir le versement dans les délais des quotes-parts. Sur les 15 plans de versement élaborés depuis lors, le seul en application est celui du Yémen, qui a depuis réglé en partie ses contributions jusqu'en 2000. Des plans de versement sont en cours de négociation avec le Brésil, le Nicaragua et l'Ukraine (IDB.24/Dec.3). Les États Membres ont été régulièrement informés en leur rappelant leurs obligations ainsi que le fait qu'ils avaient la possibilité de régler les arriérés de contributions selon un plan de versement. Par ailleurs, des consultations officielles se sont tenues séparément avec un certain nombre d'États Membres.

Arriérés dus par les États-Unis d'Amérique

10. Les États-Unis doivent à l'ONUDI les montants suivants:

Contributions pour 1994,
1995 et 1996 61 678 302 dollars

Impôts sur le revenu (au titre de
l'Accord sur le remboursement
des impôts versés) 849 107 dollars

11. Le montant susmentionné inclut un ajustement de 35 826 dollars résultant du reversement des soldes inutilisés des crédits ouverts au titre de l'exercice 1992-1993.

12. L'ONUDI a évoqué la question à plusieurs reprises avec le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, auquel elle a fait part de sa grande préoccupation quant au non-versement des montants dus. Le 20 avril 2001, le Représentant permanent a informé l'ONUDI que le Gouvernement est dans l'incapacité de donner un échéancier précis pour les paiements et qu'à l'heure actuelle, aucun crédit n'est ouvert pour couvrir les obligations du pays envers l'ONUDI. De surcroît, le Gouvernement n'est pas non plus en mesure de dire quand les circonstances seront plus favorables, mais précise que l'incertitude actuelle n'entame nullement sa détermination à faire face à ses obligations financières envers l'ONUDI.

Mesures visant à encourager le prompt versement des contributions

13. Les documents IDB.22/8 et IDB.24/8 contiennent des informations concernant les mesures visant à encourager le prompt versement des contributions. Conformément à la décision GC.8/Dec.10, le montant des intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget pour 1999 et 2000, qui s'élève à 488 197 dollars, est disponible et peut être soit reversé aux États Membres qui remplissent

les conditions requises conformément au mécanisme d'incitation (courbe en S décrite dans le document IDB.21/4), soit utilisé à des fins spécifiées par lesdits États Membres. Un gros travail administratif étant nécessaire pour demander à chaque État Membre remplissant les conditions requises ce qu'il faut faire de la part qui lui revient (à savoir la déduire des contributions, l'affecter à un projet ou à des programmes intégrés, ou l'utiliser à toute autre fin spécifiée par lui), il y a lieu de trouver une solution plus simple concernant ce montant. À moins que la Conférence n'en décide autrement, la somme sera reversée le 1^{er} janvier 2002 aux États Membres remplissant les conditions requises.

VI. SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS OUVERTS ET RECETTES PROVENANT DES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

Montant approuvé pour les programmes intégrés

14. Comme indiqué dans les documents IDB.22/8 et IDB.23/5, le montant total des fonds disponibles pour les programmes intégrés provenant des soldes inutilisés des crédits ouverts au titre des exercices 1992-1993 et 1996-1997 s'élevait à 4 405 323 dollars. Conformément à la résolution GC.8/Res.4, ce montant a été viré dans un compte spécial pour une durée de 18 mois et a été utilisé pour financer la mise en œuvre des programmes intégrés. Le tableau 6 indique l'état du compte spécial au 30 juin 2001 (c'est-à-dire après les 18 mois) et au 30 septembre 2001.

Tableau 6. Soldes inutilisés des crédits ouverts
(En millions de dollars)

	Au 30 juin 2001	Au 30 sept. 2001
Solde disponible pour les programmes intégrés au 1 ^{er} avril 2000	4,405	4,405
Décaissements	(1,901)	(2,801)
Dépenses engagées	(2,563)	(1,660)
Dépenses d'appui au programme	<u>(0,202)</u>	<u>(0,202)</u>
Sous-utilisation/(dépassement) de crédit	<u>(0,261)</u>	<u>(0,258)</u>

15. Aux termes de l'alinéa b) de l'article 4.2 du Règlement financier, les crédits ouverts au titre du budget ordinaire restent utilisables pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel ils ont été ouverts, et ce dans la mesure nécessaire pour régler les engagements concernant des marchandises livrées et des services fournis au cours de l'exercice, ainsi que pour liquider toute autre dépense régulièrement engagée au cours de l'exercice et non encore réglée. En l'espèce, l'exercice s'est terminé le 30 juin 2001, et les fonds déposés dans le compte spécial restent donc disponibles

jusqu'au 30 juin 2002. L'expérience montre que, pour plusieurs raisons, certains engagements de dépenses pourront être révisés ou annulés dans l'intervalle; de ce fait, l'état final du compte ne sera connu que le 30 juin 2002, lorsque, selon toute vraisemblance, tout dépassement de crédit sera à exclure.

Montant reversé aux États Membres le 1^{er} janvier 2001

16. En 2000, un montant total de 793 748 dollars a été versé par les États Membres au titre des arriérés de contributions pour les exercices biennaux 1992-1993 et 1996-1997. Conformément aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier, ce montant devait être reversé en janvier 2001 aux États Membres ayant réglé la totalité de leurs contributions pour les exercices en question. Des sommes calculées au prorata de leurs quotes-parts pour l'exercice biennal en question ont donc été déduites des contributions pour l'année 2001 des États Membres remplissant les conditions requises.

Montant disponible pour reversement aux États Membres le 1^{er} janvier 2002

17. Sont disponibles, au 30 septembre, pour reversement aux États Membres le 1^{er} janvier 2002, les montants provisoires ci-après des soldes inutilisés des crédits ouverts au titre des exercices biennaux 1992-1993, 1996-1997 et 1998-1999:

	Dollars É.-U.
1992-1993	71 508
1996-1997	1 169 906
1998-1999	<u>4 134 279</u>
Total	<u>5 375 693</u>

18. Le montant a grossi en raison des versements importants (supérieurs à 100 000 dollars) reçus des États Membres suivants au titre de leurs arriérés de contributions: Arabie saoudite, Argentine, Fédération de Russie, Guatemala, Jamahiriya arabe libyenne, Indonésie, Iran (République islamique d'), Portugal et Venezuela. À moins que la Conférence n'en décide autrement, les montants ci-dessus devront être reversés en janvier 2002, conformément aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier, aux États Membres ayant réglé la totalité de leurs contributions pour les exercices en question. Des sommes calculées au prorata de leurs quotes-parts pour l'exercice biennal concerné seront déduites de leurs contributions.

Recettes provenant des nouveaux États Membres

19. Au cours de l'exercice biennal actuel, l'Organisation a reçu des nouveaux États Membres un montant de 315 491 dollars. Conformément à l'article 4.2 et à l'alinéa c) de l'article 5.2 du Règlement

financier, ce montant doit également être reversé aux États Membres le 1^{er} janvier 2002.

VII. MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SYSTÈME FINANCIER

20. Comme il est indiqué dans les documents IDB.22/8 et IDB.24/8, la mise en place d'un nouveau système de contrôle de l'exécution financière a commencé dans le courant de l'année 2000. La première phase de mise en œuvre a été réalisée dans les limites du budget approuvé et dans les délais prévus au début du projet, c'est-à-dire avant la fin de 2000. Il a été tenu compte, ce faisant, du passage futur à l'euro le 1^{er} janvier 2002. Le nouveau système a été utilisé pour la préparation du projet de programme et de budgets pour l'exercice 2002-2003 et pour le traitement de toutes les opérations comptables et financières depuis le début de 2001. Étant donné que certaines fonctions qui avaient été prévues pour la deuxième phase de mise en œuvre en 2001 n'étaient pas encore en place, la décision a été prise de maintenir parallèlement la vieille unité centrale jusqu'à la fin de 2001 afin de faire en sorte que toutes les informations financières soient disponibles pour l'établissement des états financiers de l'exercice biennal et des autres rapports requis. De plus, les deux systèmes sont actuellement mis en concordance afin de tester le nouveau et de l'ajuster.

21. Au cours de la deuxième phase de mise en œuvre, comme c'est le cas pour toute entreprise importante, les

fonctions restantes – telles que les fonctions de calcul des dépenses d'appui et d'établissement des rapports requis et d'autres perfectionnements fondés sur l'expérience acquise en 2001 – sont systématiquement mises à l'épreuve pour faire en sorte que le nouveau système réponde aux exigences de l'ensemble des parties prenantes. Ce système devrait permettre d'améliorer l'efficacité de la gestion des programmes et des projets et de la capacité de l'Organisation à rendre compte de diverses activités.

VIII. MESURES À PRENDRE PAR LA CONFÉRENCE

22. La Conférence pourrait juger utile d'adopter le projet de décision suivant:

“La Conférence générale:

a) Prend note des informations figurant dans le document GC.9/10;

b) Prie instamment les États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris les avances au Fonds de roulement et les arriérés correspondant à des exercices antérieurs, de le faire sans retard;

c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts et ses contacts avec les États Membres en vue de recouvrer les arriérés.”

Annexe I

EXÉCUTION DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2000-2001

Tableau 1. Exécution du budget par grand programme, du 1^{er} janvier 2000 au 30 septembre 2001
(en milliers de dollars É.-U., au taux de 1 dollar pour 12,90 schillings)

Grand programme	Prévisions budgétaires (montants approuvés) (GC.8/16)			Dépenses/recettes effectives			Taux d'exécution du budget approuvé (montants bruts) (b/a)	Solde inutilisé au 30/9/01 (c)=(a-b)		
	(a)		3	(b)		6	7	(c)		10
	1	2		4	5			8	9	
	<u>Brut</u>	<u>Recettes</u>	<u>Net (1-2)</u>	<u>Brut</u>	<u>Recettes</u>	<u>Net (4-5)</u>	<u>%</u>	<u>Brut</u>	<u>Recettes</u>	<u>Net (8-9)</u>
A. Organes directeurs	5 678,8		5 678,8	3 632,9	-	3 632,9	64,0	2 045,9	-	2 045,9
B. Gestion générale	10 927,6		10 927,6	10 178,0	-	10 178,0	93,0	749,6	-	749,6
C. Renforcement des capacités industrielles	40 654,6		40 654,6	30 149,1	-	30 149,1	74,0	10 505,5	-	10 505,5
D. Développement industriel durable et plus propre	17 133,6		17 133,6	14 850,5	-	14 850,5	87,0	2 283,1	-	2 283,1
E. Programme régional	26 966,1	1 015,2	25 950,9	22 541,1	588,2	21 952,9	84,0	4 425,0	427,0	3 998,0
F. Administration	25 392,0		25 392,0	22 507,3	-	22 507,3	89,0	2 884,7	-	2 884,7
G. Gestion des bâtiments	40 983,1	32 362,5	8 620,6	26 180,6	17 064,9	9 115,7	64,0	14 802,5	15 297,6	(495,1)
Total	167 735,8	33 377,7	134 358,1	130 039,5	17 653,1	112 386,4	78,0	37 696,3	15 724,6	21 971,7

Note: Hors recettes accessoires. Les recettes effectives sont basées uniquement sur les décaissements.

Tableau 2. Exécution du budget par principal objet de dépense, du 1^{er} janvier 2000 au 30 septembre 2001

(en milliers de dollars É.-U., au taux de 1 dollar pour 12,90 schillings)

Principal objet de dépense	Prévisions budgétaires (GC.8/16) (a)	Dépenses/recettes effectives 1/1/00-30/9/01			Taux d'exécution (b/a)	Solde utilisé au 30/9/01 (c)=(a-b)
		2	3	4		
		<u>Total, hors</u>	<u>Service des</u>	<u>Service des</u>		
		<u>bâtiments</u>	<u>bâtiments</u>	<u>Total (2+3) 2)</u>	<u>%</u>	
<u>Dépenses brutes</u>						
100 Dépenses de personnel	97 337,3	75 440,0	8 741,3	84 181,3	86,0	13 156,0
200 Voyages autorisés	2 430,5	1 516,0	2,0	1 518,0	62,0	912,5
300 Services contractuels	520,1	398,7	0,0	398,7	77,0	121,4
400 Frais généraux de fonctionnement	28 909,1	5 026,6	14 784,5	19 811,1	69,0	9 098,0
500 Fournitures et accessoires	785,9	353,9	102,1	456,0	58,0	329,9
600 Acquisition de mobilier et de matériel	623,1	88,4	44,3	132,7	21,0	490,4
700 Services informatiques (hors dépenses de personnel)	4 150,7	3 917,2	0,0	3 917,2	94,0	233,5
800 Coopération technique et DDIA	13 875,6	7 806,5	0,0	7 806,5	56,0	6 069,1
900 Dépenses diverses	19 103,5	9 311,6	2 506,4	11 818,0	62,0	7 285,5
Total, dépenses brutes	167 735,8	103 858,9	26 180,6	130 039,5	78,0	37 696,3
<u>Recettes</u>						
100 Dépenses de personnel	9 651,9	0,0	6 817,9	6 817,9	71,0	2 834,0
200 Voyages autorisés	7,1	0,0	0,4	0,4	6,0	6,7
300 Services contractuels		0,0	0,0	0,0		0,0
400 Frais généraux de fonctionnement	18 965,4	0,0	9 245,6	9 245,6	49,0	9 719,8
500 Fournitures et accessoires	206,5	0,0	72,0	72,0	35,0	134,5
600 Acquisition de mobilier et de matériel	315,2	0,0	34,1	34,1	11,0	281,1
700 Services informatiques (hors dépenses de personnel)		0,0	0,0	0,0		0,0
800 Coopération technique		0,0	0,0	0,0		0,0
900 Dépenses diverses	4 231,6	588,2	894,9	1 483,1	35,0	2 748,5
Total, recettes	33 377,7	588,2	17 064,9	17 653,1	53,0	15 724,6
Total, prévisions nettes	134 358,1	103 270,7	9 115,7	112 386,4	84,0	21 971,7

Note: Hors recettes accessoires. Les recettes effectives sont basées uniquement sur les décaissements

Annexe II

CONTRIBUTIONS IMPAYÉES
au 30 septembre 2001 (en dollars É.-U.)

Pays	Contributions impayées (en équivalent dollars É.-U.) 1 dollar É.-U.= 15,1363 S ¹	Fonds de roulement	Total dû ²	Années dues	Droit de vote ³	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
AFGHANISTAN	68 448	0	68 448	1992(p) - 2001	Non	57 497
ALBANIE	2 255	0	2 255	2001	Oui	
ALGÉRIE *	57 603	0	57 603	2001(p)	Oui	
ALLEMAGNE	-	0	0	-	Oui	
ANGOLA	-	0	0	-	Oui	
ARABIE SAOUDITE	-	0	0	-	Oui	
ARGENTINE	2 293 849	0	2 293 849	1999(p) - 2001	Oui	
ARMÉNIE	811 682	0	811 682	1992(p) - 2001	Non	757 170
AUTRICHE *	77 079	0	77 079	2001 (p)	Oui	
AZERBAÏDJAN *	1 178 222	0	1 178 222	1993(p) - 2001	Non	1 058 955
BAHAMAS	-	0	0	-	Oui	
BAHREÏN	14 360	0	14 360	2001	Oui	
BANGLADESH	-	0	0	-	Oui	
BARBADE	-	0	0	-	Oui	
BÉLARUS	614 758	0	614 758	1997(p) - 2001	Non	265 178
BELGIQUE	-	0	0	-	Oui	
BELIZE	-	0	0	-	Oui	
BÉNIN	14 716	0	14 716	1998(p) - 2001	Non	4 933
BHOUTAN	640	0	640	2000(p) - 2001	Oui	
BOLIVIE	-	0	0	-	Oui	
BOSNIE-HERZÉGOVINE	191 594	0	191 594	1992(p) - 2001	Non	177 138
BOTSWANA	1 801	0	1 801	2001 (p)	Oui	
BRÉSIL	11 141 986	0	11 141 986	1995(p)- 2001	Non	7 163 950
BULGARIE	-	0	0	-	Oui	
BURKINA FASO	-	0	0	-	Oui	
BURUNDI	57 934	0	57 934	1993(p) - 2001	Non	50 488
CAMBODGE *	11 001	0	11 001	1998(p) - 2001	Non	3 556
CAMEROUN	30 882	490	31 372	1998(p) - 2001	Non	2 898
CAP-VERT	84 599	0	84 599	1991(p) - 2001	Non	74 816
CHILI	99 808	0	99 808	2001	Oui	
CHINE	850 664	0	850 664	2001	Oui	
CHYPRE	-	0	0	-	Oui	
COLOMBIE *	89 490	0	89 490	2001	Oui	
COMORES	118 745	0	118 745	1986(p) - 2001	Non	111 299
CONGO (RÉPUBLIQUE DU)	96 476	0	96 476	1989(p) - 2001	Non	85 525
COSTA RICA *	82 196	0	82 196	1993(p) - 2001	Non	47 882
CÔTE D'IVOIRE	15 186	54	15 240	2000-2001	Oui	
CROATIE	24 650	0	24 650	2001	Oui	
CUBA	37 242	0	37 242	2000(p) - 2001	Oui	
DANEMARK	-	0	0	-	Oui	
DJIBOUTI	82 151	0	82 151	1991(p) - 2001	Non	74 705
DOMINIQUE	378	0	378	2001	Oui	
ÉGYPTTE	-	0	0	-	Oui	
EL SALVADOR	127 048	1 106	128 154	1988 - 2001	Non	100 848
ÉMIRATS ARABES UNIS	151 580	0	151 580	2001	Oui	
ÉQUATEUR *	53 895	0	53 895	1999(p) - 2001	Oui	
ÉRYTHRÉE	-	0	0	-	Oui	

Pays	Contributions impayées (en équivalent dollars É.-U.) 1 dollar É.-U.= 15,1363 S ¹	Fonds de roulement	Total dû ²	Années dues	Droit de vote ³	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
ESPAGNE	-	0	0	-	Oui	
ÉTHIOPIE	-	0	0	-	Oui	
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	6 919	0	6 919	2000(p) - 2001	Oui	
FÉDÉRATION DE RUSSIE	34 410	0	34 410	2001 (p)	Oui	
FIDJI	8 494	0	8 494	1999(p) - 2001	Oui	
FINLANDE	-	0	0	-	Oui	
FRANCE	-	0	0	-	Oui	
GABON	12 753	0	12 753	2001	Oui	
GAMBIE	66 549	0	66 549	1992(p) - 2001	Non	59 103
GÉORGIE	1 415 989	0	1 415 989	1992 (p) - 2001	Non	1 303 732
GHANA	9 765	0	9 765	2000(p) - 2001	Oui	
GRÈCE	-	0	0	-	Oui	
GRENADE	77 740	0	77 740	1991(p) - 2001	Non	70 294
GUATEMALA	48 528	0	48 528	1999(p) - 2001	Oui	
GUINÉE	54 538	0	54 538	1994(p) - 2001	Non	43 587
GUINÉE-BISSAU	102 833	0	102 833	1988(p) - 2001	Non	95 387
GUINÉE ÉQUATORIALE	118 745	0	118 745	1986(p) - 2001	Non	111 299
GUYANA	498	0	498	2001	Oui	
HAÏTI	-	0	0	-	Oui	
HONDURAS	-	0	0	-	Oui	
HONGRIE	-	0	0	-	Oui	
INDE	-	0	0	-	Oui	
INDONÉSIE	153 912	0	153 912	2001	Oui	
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	410 230	0	410 230	1999(p) - 2001	Oui	
IRAQ	1 319 941	0	1 319 941	1991 (p) - 2001	Non	1 139 314
IRLANDE	-	0	0	-	Oui	
ISRAËL	238 847	0	238 847	2001	Oui	
ITALIE *	4 147 830	0	4 147 830	2001 (p)	Oui	
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	244 461	0	244 461	1999(p) - 2001	Oui	
JAMAÏQUE	4 693	0	4 693	2001	Oui	
JAPON	10 827 648	0	10 827 648	2001 (p)	Oui	
JORDANIE	-	0	0	-	Oui	
KAZAKHSTAN	489 674	0	489 674	1997(p) - 2001	Non	237 008
KENYA	7 457	0	7 457	2000(p) - 2001	Oui	
KIRGHIZISTAN	334 016	113	334 129	1993 - 2001	Non	298 478
KOWEÏT	-	0	0	-	Oui	
LESOTHO	2 397	0	2 397	2000(p) - 2001	Oui	
LIBAN	28 869	0	28 869	1999(p) - 2001	Oui	
LIBÉRIA	93 382	0	93 382	1990(p) - 2001	Non	83 599
LITUANIE	543 429	0	543 429	1995(p) - 2001	Non	448 586
LUXEMBOURG	-	0	0	-	Oui	
MADAGASCAR	-	0	0	-	Oui	
MALAISIE	-	0	0	-	Oui	
MALAWI	30 521	0	30 521	1996(p) - 2001	Non	20 738
MALDIVES	924	0	924	2000 (p) - 2001	Oui	
MALI	13 571	0	13 571	1998(p) - 2001	Non	3 789
MALTE	-	0	0	-	Oui	
MAROC	-	0	0	-	Oui	
MAURICE	-	0	0	-	Oui	

Pays	Contributions impayées (en équivalent dollars É.-U.) 1 dollar É.-U.= 15,1363 S ¹	Fonds de roulement	Total dû ²	Années dues	Droit de vote ³	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
MAURITANIE	100 334	0	100 334	1988(p) - 2001	Non	92 888
MEXIQUE	-	0	0	-	Oui	
MONGOLIE	-	0	0	-	Oui	
MOZAMBIQUE	-	0	0	-	Oui	
MYANMAR	7 660	0	7 660	2000(p) - 2001	Oui	
NAMIBIE	-	0	0	-	Oui	
NÉPAL	-	0	0	-	Oui	
NICARAGUA	118 732	0	118 732	1986(p) - 2001	Non	111 286
NIGER	84 630	0	84 630	1991(p) - 2001	Non	74 847
NIGÉRIA	96 258	0	96 258	1999(p) - 2001	Oui	
NORVÈGE	-	0	0	-	Oui	
NOUVELLE-ZÉLANDE	-	0	0	-	Oui	
OMAN	-	0	0	-	Oui	
UGANDA	43 154	0	43 154	1995(p) - 2001	Non	29 866
OUZBÉKISTAN	402 210	0	402 210	1997(p) - 2001	Non	245 840
PAKISTAN	50 178	0	50 178	2001 (p)	Oui	
PANAMA	15 440	0	15 440	2000(p) - 2001	Oui	
PAPOUASIE-NOUVELLE- GUINÉE	32 556	0	32 556	1997(p) - 2001	Non	14 597
PARAGUAY	30 952	583	31 535	1998(p) - 2001	Non	724
PAYS-BAS	-	0	0	-	Oui	
PÉROU	76 428	0	76 428	2001 (p)	Oui	
PHILIPPINES	57 897	0	57 897	2001	Oui	
POLOGNE	-	0	0	-	Oui	
PORTUGAL	386 677	0	386 677	2000(p) - 2001	Oui	
QATAR	71 532	0	71 532	1999(p) - 2001	Oui	
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	-	0	0	-	Oui	
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	98 105	0	98 105	1989(p) - 2001	Non	90 659
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	859 398	0	859 398	2001	Oui	
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	103 045	0	103 045	1989(p) - 2001	Non	85 086
RÉP. DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	-	0	0	-	Oui	
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	774 795	0	774 795	1993(p) - 2001	Non	688 128
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	275 657	1 230	276 887	1986 - 2001	Non	244 910
RÉP. POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	268 215	0	268 215	1995(p) - 2001	Non	198 519
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	-	0	0	-	Oui	
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	69 657	0	69 657	1992(p) - 2001	Non	58 706
ROUMANIE *	46 838	0	46 838	2001	Oui	
ROYAUME-UNI DE GRANDE- BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD	-	0	0	-	Oui	
RWANDA	48 454	0	48 454	1994(p) - 2001	Non	41 008
SAINTE-LUCIE	-	0	0	-	Oui	
SAINT-KITTS-ET-NEVIS	30 043	0	30 043	1996(p) - 2001	Non	22 597
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	97 633	0	97 633	1989(p) - 2001	Non	90 187
SÃO TOMÉ-ET-PRINCIPE	118 745	0	118 745	1986(p) - 2001	Non	111 299
SÉNÉGAL	-	0	0	-	Oui	
SEYCHELLES	37 319	0	37 319	1995(p) - 2001	Non	27 536
SIERRA LEONE	81 893	0	81 893	1991(p) - 2001	Non	74 446

Pays	Contributions impayées (en équivalent dollars É.-U.) 1 dollar É.-U.= 15,1363 S ¹	Fonds de roulement	Total dû ²	Années dues	Droit de vote ³	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
SLOVAQUIE	-	0	0	-	Oui	
SLOVÉNIE	165 606	0	165 606	1999(p) - 2001	Oui	
SOMALIE	118 732	0	118 732	1986 (p) - 2001	Non	111 286
SOUDAN	5 759	0	5 759	2001	Oui	
SRI LANKA	-	0	0	-	Oui	
SUÈDE	-	0	0	-	Oui	
SUISSE	-	0	0	-	Oui	
SURINAME	33 748	0	33 748	1996(p) - 2001	Non	20 460
SWAZILAND	-	0	0	-	Oui	
TADJIKISTAN	246 277	0	246 277	1993(p) - 2001	Non	220 418
TCHAD	83 061	0	83 061	1991(p) - 2001	Non	75 615
THAÏLANDE	-	0	0	-	Oui	
TOGO	63 372	0	63 372	1993(p) - 2001	Non	55 926
TONGA	515	0	515	2001	Oui	
TRINITÉ-ET-TOBAGO	37 374	0	37 374	1999(p) - 2001	Oui	
TUNISIE	-	0	0	-	Oui	
TURKMÉNISTAN	180 306	595	180 901	1995 - 2001	Non	145 250
TURQUIE	376 258	0	376 258	2001	Oui	
UKRAINE	8 652 927	0	8 652 927	1994(p) - 2001	Non	7 356 551
URUGUAY	90 526	0	90 526	1999(p) - 2001	Oui	
VANUATU	68 599	0	68 599	1992(p) - 2001	Non	61 153
VENEZUELA	-	0	0	-	Oui	
VIET NAM	-	0	0	-	Oui	
YÉMEN	11 688	0	11 688	2000(p) - 2001	Oui	
YUGOSLAVIE	1 857 259	0	1 857 259	1990(p) - 2001	⁴	
ZAMBIE	45 971	0	45 971	1994(p) - 2001	Non	36 188
ZIMBABWE	7 823	0	7 823	2000(p) - 2001	Oui	
Total partiel:	55 862 717	4 171	55 866 888			24 337 728
Nouvel État Membre: AFRIQUE DU SUD	242 357	-	242 357	2000 (p) - 2001	Oui	
YUGOSLAVIE	26 867	1 719	28 586	2000 - 2001	Oui	
État non membre: ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ⁵	61 678 302	0	61 678 302	1994(p)-1996		
T O T A L	117 810 243	5 890	117 816 133			24 337 728

État récapitulatif des contributions impayées, par année	En dollars:	En schillings:	Total: équivalent dollars
1986 / 87	92 501		92 501
1988 / 89	171 673		171 673
1990 / 91	1 162 007		1 162 007
1992 / 93	2 091 924		2 091 924
1994 / 95	44 179 707		44 179 707
1996 / 97	36 138 524		36 138 524
1998 / 99	8 541 415		8 541 415
2000	671 283	39 328 597	3 269 580
2001	4 550 277	266 590 132	22 162 912
TOTAL:	97 599 311	305 918 729	117 810 243

Notes:

(p) Paiement partiel.

¹En vertu de la règle de gestion financière 110.7, toutes les opérations de l'ONUDI effectuées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis seront comptabilisées au taux de change appliqué par l'Organisation des Nations Unies entre le dollar et lesdites monnaies.

²Conformément à la décision IDB.24/Dec.8, toutes les contributions impayées seront converties en euros au taux fixe de 13,7603 schillings autrichiens pour 1 € et en dollars É.-U. au taux de change appliqué par l'Organisation des Nations Unies le 31 décembre 2001.

³Conformément à l'Article 5.2 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, l'exercice du droit de vote de 57 États Membres a été suspendu.

⁴Contribution sur le point d'être réglée.

⁵État Membre de l'ONUDI jusqu'au 31 décembre 1996.

*Depuis le 1^{er} octobre 2001, les États Membres suivants ont payé:

Algérie	2001 (totalité)
Autriche	2001 (p). Au 19 octobre, seuls 619 dollars restent impayés et seront versés sous peu.
Azerbaïdjan	1993 (p)
Cambodge	2001 (totalité)
Colombie	2001 (p)
Costa Rica	1994 (p)
Équateur	2000 (p)
Italie	2001 (totalité)
Roumanie	2001 (totalité)